



**POLE « INFRASTRUCTURES
EQUIPEMENTS ET APPUI AUX COLLECTIVITES**
Affaire suivie par : Hervé FAILLENET
Tél. : 05 94 28 20 10 / 06 94 12 67 34
courriel : herve.faillenet@ctguyane.fr

Cayenne le, 6 novembre 2020

COMMUNIQUE

RELATIF A UNE *URGENCE IMPERIEUSE*

Le Président de la Collectivité Territoriale de GUYANE demande aux usagers de la RD 11 dite « Route de SAINT-JEAN-DU-MARONI » **de faire preuve de la plus grande prudence**, en raison d'un glissement de Talus de Remblai et de la déstabilisation de l'accotement attenant à la chaussée qui sont survenus à proximité immédiate de l'Ouvrage Hydraulique existant en traversée sous chaussée **au PR 10 + 300**.

Le Président du Collectivité Territoriale de GUYANE demande également aux usagers de **respecter la signalisation et le Balisage de DANGER temporaire** mise en place par l'entreprise de Travaux Publics qui réalise ces travaux d'urgence **pour garantir leur sécurité notamment concernant la vitesse maximale autorisée qui est limitée successivement à 50 Km/h puis à 30 km/h** en amont, en aval, au droit et aux abords de la **zone concernée par ces désordres et où la circulation doit impérativement être réduite à une seule voie et régulée par alternat** assuré automatiquement aux moyens de feux tricolores de chantier ou par des Personnels du chantier dotés d'équipements de signalisation adaptés.

Tout courrier doit être adressé de manière impersonnelle au Président de la Collectivité territoriale de Guyane

Hôtel de la Collectivité Territoriale de Guyane
Carrefour de Suzini - 4179 route de Montabo - 97 300 Cayenne
Tél. : 0594 300 600 www.ctguyane.fr

Le Président du Collectivité Territoriale de GUYANE demande par conséquent **aux usagers de la RD 11 dite « Route de SAINT-JEAN » de faire preuve d'une attention toute particulière et de la plus grande prudence à l'approche et lorsqu'ils empruntent cette portion singulière de la RD 11.**

Le Président du Collectivité Territoriale de GUYANE remercie les usagers et les riverains de la RD 11 pour leur compréhension et leur patience vis-à-vis de la gêne temporaire que leur occasionne cet événement inopiné survenu sur le réseau routier viaire de la Collectivité Territoriale de GUYANE.

Le Président de la Collectivité Territoriale